AR Prefecture
083-218300010-20261103-DELIB_CCAS_28-DE
Reçu le 13/11/2026
Publié le 13/11/2026

LES ADRETS DE L'ESTEREL
VAR

C.C.A.S. DES ADRETS DE L'ESTEREL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 SEPTEMBRE 2026

Membres présents : Monsieur le Président KLINHOLFF Jean-Pierre, DUCCI Delphine, GEREN Alexandra, BLIOT Denise, HOUPLON Fatiha, PEDRONA Jean-Marc et VRIOTTE Maryse.
Membres excusés : CÔTE Thomas, GERMAIN Pascale et PETIT Luc.
Le quorum est atteint.
Secrétaire de séance : BLIOT Denise.
Secrétaire de séance auxiliaire : LUZ Sandy.
Experts présents : LAY Stéphanie et LUZ Sandy.
Expert excusé : MIGNONI Sophie.

Ordre du jour :

1. **Désignation d'un secrétaire de séance.**

Comme le prévoient les articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code général des collectivités territoriales qu'au début de chaque séance, le Conseil d'Administration nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Monsieur le Maire invite le Conseil d'Administration à procéder à ces désignations.

AUSSI,

- **VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-15 et L.2511-10,
- **CONSIDERANT** qu'il convient de désigner un(e) secrétaire de séance en début de chaque séance et éventuellement un(e) auxiliaire,

Le Conseil d'Administration :

- **OUÏ** l'exposé de Monsieur le Président,
- **APRES** en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

AR Prefecture
083-218300010-20261103-DELIB_CCAS_28-DE
Reçu le 13/11/2026
Publié le 13/11/2026

- **DECIDE** de procéder à ces désignations par un vote à main levée,
- **DESIGNE** Denise BLIOT et Sandy LUZ pour assurer respectivement les fonctions de secrétaire et auxiliaire de séance,
- **SOUMET** la présente délibération au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var,
- **AINSI** fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

2. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du CCAS du 24 juin 2026.

Le Conseil d'Administration du CCAS approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal du Conseil d'Administration du CCAS du 24 juin2026.

3. Compte rendu des Commissions permanentes du CCAS des 13 juillet, 30 juillet et 08 septembre 2026.

13 juillet 2026 : Présentation d'une demande de secours en urgence en faveur d'une personne adréchoise en difficulté. Avis favorable, à l'unanimité des membres présents pour l'octroi d'un colis alimentaire confectionné et remis par l'association Abankor.

30 juillet 2026 : Présentation d'une demande de secours en urgence en faveur d'une famille adréchoise en difficulté. Avis favorable, à l'unanimité des membres présents pour l'octroi d'un colis alimentaire, à titre très exceptionnel, confectionné et remis par l'association Abankor.

08 septembre 2026 : Présentation d'une demande de secours en urgence en faveur d'un professionnel adréchois en difficulté. Avis favorable, à l'unanimité des membres présents pour l'octroi d'un secours à hauteur de 4 248,09€.

4. Modification de la bourse au permis de conduire.

Monsieur le Président, rappelle sa proposition de modification de la bourse au permis de conduire lors du précédent Conseil d'Administration en date du 24 juin 2026.

Ainsi, il est proposé aux membres présents d'ajouter les modalités suivantes dans les engagements des bénéficiaires dans l'année qui suit la réussite du code :

- Participation à deux journées patriotiques : 08 mai et 11 novembre,
- Participation à la Clean up day,
- Participation à toutes les manifestations du CCAS.

Le Conseil d'Administration est donc invité à se prononcer sur la modification de la bourse au permis de conduire.

AUSSI,

- **VU** la délibération n°83 du Conseil d'Administration du CCAS en date du 18 septembre 2023 instaurant la mise en place d'une bourse au permis de conduire ;
- **VU** la décision n°4 de la Commission Permanente du CCAS en date du 16 septembre 2025 modifiant les conditions de ressources de la bourse au permis de conduire ;
- **CONSIDERANT** la volonté des membres présents d'impliquer les bénéficiaires de la bourse au permis de conduire à la vie de notre village ;
- **CONSIDERANT** qu'il convient de modifier les engagements de ces bénéficiaires ;

Le Conseil d'Administration :

- **OUÏ** l'exposé de Monsieur le Président,
- **APRES** en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,
- **DECIDE** de modifier la bourse au permis de conduire du CCAS selon les conditions suivantes :
  - Bénéficiaires : tout public,

AR Prefecture
083-218300010-20261103-DELIB_CCAS_28-DE
Reçu le 13/11/2026
Publié le 13/11/2026

- Engagement des bénéficiaires :
  - Participation à deux journées patriotiques : 08 mai et 11 novembre,
  - Participation à la Clean up day,
  - Participation à toutes les manifestations du CCAS.

- Engagement des auto-écoles : informer le CCAS de l'assiduité du bénéficiaire ainsi que de la réussite aux examens (code et permis) ou le cas échéant. Pour ceci, une attestation d'inscription et un justificatif des sommes réglées seront réclamés pour le versement de l'aide.
- Conditions d'octroi :

Être résident sur la commune des Adrets de l'Estérel depuis un an minimum,
Une seule aide par bénéficiaire,
Versement de l'aide financière directement à l'auto-école après réussite à l'examen du code et information de l'auto-école au CCAS,
Ne pas faire l'objet d'invalidation, d'annulation ou de retrait du permis de conduire,
Signature de charte(s) et de convention(s) par le bénéficiaire,

- Montant de l'aide : 300,00€,
- Nombre de dossiers annuels : maximum dix,
- Avoir un quotient familial inférieur ou égal à 900€.

➢ **APPROUVE** la mise à jour des documents annexés relatifs à la bourse au permis de conduire,
➢ **SOUMET** la présente délibération au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet de Draguignan,
➢ **AINSI** fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

5. Fêtes de fin d'année des séniors.

Monsieur Jean-Pierre KLINHOLFF, Président, rappelle les éléments et décisions vu précédemment lors des Conseil d'Administration du CCAS en dates des 04 septembre et 31 octobre 2025 :

Nombre de séniors en 2025 :
65 ans et plus : 718 personnes (398 en couples et 320 seules)

➢ 65 – 69 ans : 145 personnes (40 en couples et 105 seules)
➢ 70 – 74 ans : 183 personnes (106 en couples et 77 seules)
➢ 75 – 79 ans : 167 personnes (118 en couples et 49 seules)
➢ 80 ans et plus : 223 personnes (134 en couples et 89 seules) dont voici le détail :
  80 – 89 : 177 personnes (116 en couples et 61 seules)
  90 – 99 : 44 personnes (18 en couples et 26 seules)
  100ans : 1 personne
  102ans : 1 personne (à vérifier car a peut-être déménagée depuis le décès de son époux)
⇨ Données devant être mis à jour pour l'année 2026

Vaisselle du CCAS :

- 108 verres ballon et couverts (fourchettes, couteaux et petites cuillères),
- 101 assiettes (69 en très bon état et 32 en moins bon état).

Projet de mise en place d'un repas :
Historique :
04 septembre 2025 : Il avait été décidé de prévoir un repas dans la salle des fêtes sur la base de 100 personnes invitées (semaine 51 envisagée). Pour ceci, les personnes âgées de 80 ans et plus seraient sélectionnées dans un premier temps pour les invitations. Puis un bilan aurait ensuite été effectué lors d'un prochain Conseil d'Administration pour convier également les 75 – 79 ans si le quota n'était pas atteint.

AR Prefecture
083-218300010-20261103-DELIB_CCAS_28-DE
Reçu le 13/11/2026
Publié le 13/11/2026

31 octobre 2025 : Les règles n'étant pas respectées avec la période préélectorale (six mois précédant les élections) avec les principes de neutralité et d'antériorité devant guider les décisions et actions prises par l'équipe municipale durant cette période.

Monsieur Jean-Pierre KLINHOLFF, Président, avait décidé de reporter les projets relatifs aux fêtes de fin d'année des séniors au noël 2026 :

- Mise en place d'un repas avec animation dans la salle des fêtes,
- Prise en compte des revenus fiscaux de référence pour les colis des anciens soumis à conditions de ressources.

Par conséquent, des colis festifs ont été délivrés aux séniors pour noël 2025 sous le même principe que les années précédentes.

Pour mémoire, toute personne de 80 ans ou plus peut en bénéficier alors que des conditions de ressources sont fixées pour les personnes de 70 à 79 ans selon la composition du foyer et le montant payé pour l'impôt sur les revenus :

- 300€ ou moins pour les personnes seules,
- 500€ ou moins pour les couples.

Afin de mener au mieux ce projet, Sandy LUZ (responsable du CCAS), s'est chargée de demander des devis aux commerces de proximité pour ce repas festif avec animation et aux prestataires habituels pour les colis.

Monsieur le Président invite les membres du Conseil d'Administration à se prononcer sur les conditions d'octroi et à procéder aux votes après étude des propositions faites pour noël 2026 et appel à candidature en date du 03 août 2026 (tableau annexé au présent document).

Repas :

Il est décidé de mettre en place un repas avec animation le mardi 22 décembre 2026 midi dans la salle des fêtes sur la base de 100 personnes invitées avec un service effectué par le CCAS.

Pour ceci, la priorité sera donnée aux personnes âgées de 80 ans et plus puis aux personnes de 70 à 79 ans ayant les plus faibles ressources jusqu'à atteindre le quota. Etant précisé que les personnes les plus jeunes et les ressources les plus élevées seraient retirées dans l'éventualité où trop de personnes souhaiteraient s'inscrire.

Après étude des propositions, il est demandé à Sandy LUZ de se rapprocher de Saveurs familiales afin de demander la possibilité de faire un geste commercial en baissant le tarif. Les membres présents décident de les sélectionner malgré tout s'ils apportent une réponse négative.

Conformément à la décision, Sandy LUZ a recontacté le traiteur sélectionné qui a baissé son tarif à 29,00€ (entrée et plat). Ce qui permet d'obtenir un total par personne à 33,50€ avec les bûchettes proposées par Manon et Thomas à 4,50€ et d'économiser 150,00€ par rapport à la proposition initiale.

Animation :

Nom du prestataire	Proposition	Tarif TTC
CARLI Gérard	DJ	350,00€
MORI Eric (comité des fêtes)	Chant et DJ	500,00€
VAHE José (comité des fêtes)	Chant et DJ	En attente de proposition

AR Prefecture
083-218300010-20261103-DELIB_CCAS_28-DE
Reçu le 13/11/2026
Publié le 13/11/2026

AUSSI

- **VU** les propositions faites par les commerces de proximité pour le repas de noël 2026,

Le Conseil d'Administration :

- **OUÏ** l'exposé de Monsieur le Président,
- **APRES** avoir procédé au vote,
- **CONSTATE** les résultats suivants :

- Saveurs familiales : à l'unanimité des membres présents pour l'entrée et le plat,
- Les délices de Manon et Thomas : à l'unanimité des membres présents pour le pain et le dessert,
- CARLI Gérard : à la majorité des membres présents pour l'animation,

- **DESIGNE** pour le repas de noël 2026 :

Repas :

Nom du prestataire	Montants (TTC)	Décision
BAÏS Yassin Saveurs familiales	29,00€ TTC par personne invitée (entrée et plat)	Avis favorable
Les délices de Manon et Thomas	4,50€ TTC par personne (dessert) Tarif en attente pour le pain	Avis favorable

Animation :

Nom du prestataire	Proposition	Tarif TTC
CARLI Gérard	DJ	350,00€

- **SOUMET** la présente délibération au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var,
- **AINSI** fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Colis :
Une modification des conditions d'octroi restant à définir pour les colis des séniors qui ne bénéficieraient pas du repas. Il est proposé de prendre en compte l'âge et le revenu fiscal de référence pour plus d'équité.

Ainsi, les membres présents décident de fixer les conditions suivantes dans la limite du budget de à cet effet soit 2 000€ :

- 80 ans et plus : sans condition de ressources,
- 70 à 79 ans : selon revenu fiscal de référence avec une priorité aux ressources les plus faibles

Etant précisé que dans l'éventualité où trop de personnes souhaiteraient profiter du colis, les plus jeunes et les ressources les plus élevées seraient également retirées.

Ont candidatées les entreprises suivantes :

- Cellier du Périgord (3 propositions personnalisées et 1 colis échantillon),
- Colis gourmands (3 propositions personnalisées et 2 colis échantillons),
- Ducs de gascogne (3 propositions personnalisées),
- Esprit gourmet (3 propositions personnalisées et 1 colis échantillons),

AR Prefecture
083-218300010-20261103-DELIB_CCAS_28-DE
Reçu le 13/11/2026
Publié le 13/11/2026

- HELFRICH (3 propositions personnalisées et 3 colis échantillons),
- Laredy (3 propositions personnalisées et 2 colis échantillons),
- Valette (3 propositions personnalisées, 3 colis échantillons).

AUSSI :

- **VU** les propositions faites par les candidats pour les colis de noël 2026,

Le Conseil d'Administration :

- **OUÏ** l'exposé de Monsieur le Président,
- **APRES** avoir procédé au vote à mains levées,
- **CONSTATE** les résultats suivants :

- Valette (à l'unanimité des membres présents) : pour les séniors seuls et en couples,
- Ducs de gascogne (à la majorité des membres présents, 4 voix pour) : pour les résidents de Bellestel.

- **DESIGNE** pour les colis de noël 2026 :

Noms des prestataires	Montants (TTC) et types du colis	Décisions
Valette	• 19,30 € Personnes seules • 29,00 € Personnes en couples	Avis favorable
Ducs de gascogne	• 10,00 € Pour les résidents	Avis favorable

- **SOUMET** la présente délibération au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var,
- **AINSI** fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

D'autre part, la mise en place d'un questionnaire de satisfaction est proposée par certains membres du CCAS afin de recueillir leurs avis sur la qualité des colis distribués ainsi que leurs attentes concernant les fêtes de fin d'année.

Permanences pour les remises de colis :

Mercredi 09/12	Jeudi 10/12	Vendredi 11/12	Lundi 14/12	Mardi 15/12	Mercredi 16/12
Horaires à définir					
Delphine DUCCI et Fatiha HOUPLON Sont disponibles sur ces créneaux			Alexandra GEREN Est disponible les après-midis sur ces dates		
En attente de positionnement d'autres membres					

Ci-après un historique de ces deux dernières années :

AR Prefecture
083-218300010-20261103-DELIB_CCAS_28-DE
Reçu le 13/11/2026
Publié le 13/11/2026

Fêtes des séniors 2025

Colis uniquement

Remise de colis sous conditions de ressources uniquement pour les 70 à 79 ans (Avis d'Imposition de 300€ pour 1 pers et 500€ pour couples) afin de limiter les dépenses

Coût total fêtes séniors 2025	
Administrés + résidents	3 069,50 €
Budget 2025 (administrés et résidents)	

Colis séniors - Valisette carton (Esprit gourmet) pour couples - Budget (en attente de			
Quantité	80 ans et +	couple	27
	70 à 79 ans	couple	19
	Echantillon 2 personnes		1
	Total	couple	46
Montant		unitaire	29,50 €
		Total	**1 357,00 €**

Colis séniors - Valisette carton (Valette) pour personnes seules - Budget (en attente de mandatement)			
Quantité	80 ans et +	1 personne	38
	70 à 79 ans	1 personne	13
	Echantillon 1 personne		1
	Total	1 personne	51
Montant		Unitaire	18,95 €
		Total	**966,45 €**

Colis résidents (Valette) - Budget (en attente de mandatement)		
Quantité : résidents		109
Montant	Unitaire	10,00 €
	Total	**1 090,00 €**

Listing d'administrés	
Nombre de courriers	167
Nombre de personnes au total	711
Personnes seules	311
80 ans +	84
- 80 ans	227
Couples	396 (198 couples)
80 ans et +	264
- 80 ans	132

Repas annulé car délibération trop proche des élections

Distribution des colis : 1 à domicile et en mairie directement pour les autres (lorsque les personnes se sont présentées ou lors des trois permanences tenues par les membres du CCAS)
Permanences les 08,09 et 13/12 de 10h à 12h et/ou de 14h à 16h selon les jours

Distribution à l'Ehpad Bellestel le 08/12 à 12h30
Courriers envoyés aux personnes qui fêtaient leurs 70 ans dans l'année et aux demandeurs de colis en 2024

Fêtes des séniors 2024

Colis uniquement

Remise de colis sous conditions de ressources uniquement pour les 70 à 79 ans (Avis d'Imposition de 300€ pour 1 pers et 500€ pour couples) afin de limiter les dépenses

Coût total fêtes séniors 2024	
Administrés + résidents	3 069,50 €
Budget 2025 (administrés et résidents)	

Colis séniors - Valisette carton (Valette) pour couples - Budget (en attente de mandatement)			
Quantité	80 ans et +	couple	23
	70 à 79 ans	couple	14
	Echantillon 2 personnes		1
	Total	couple	38
Montant		unitaire	27,50 €
		Total	**1 017,50 €**

Colis séniors - Valisette carton (Valette) pour personnes seules - Budget (en attente de mandatement)			
Quantité	80 ans et +	1 personne	35
	70 à 79 ans	1 personne	17
	Echantillon 1 personne		1
	Total	1 personne	53
Montant		Unitaire	18,50 €
		Total	**962,00 €**

Colis résidents (Rucher de l'Estérel) - Budget (en attente de mandatement)		
Quantité : résidents		109
Montant	Unitaire	10,00 €
	Total	**1 090,00 €**

Listing d'administrés	
Nombre de courriers	124
Nombre de personnes au total	516
Personnes seules	218
80 ans +	82
- 80 ans	136
Couples	298 (149 couples)
80 ans et +	58
- 80 ans	91

Pas de repas : volonté des membres du CA

Distribution en mairie, directement lorsque les personnes se sont présentées ou lors des quatres permanences tenues par les membres du CCAS
Permanences les 17, 18, 19 et 21/12 de 10h à 12h et/ou de 15h à 17h selon les jours
Une distribution au domicile
Distribution à l'Ehpad Bellestel le 12/12 à 12h45
Courriers envoyés aux personnes qui fêtaient leurs 70 ans dans l'année et aux demandeurs de colis en 2023

AR Prefecture
083-218300010-20261103-DELIB_CCAS_28-DE
Reçu le 13/11/2026
Publié le 13/11/2026

6. Octobre rose.

Monsieur le Président, présente aux membres le projet octobre rose porté par ses colistières Mesdames GEREN Alexandra et HOUPLON Fatiha.

Il est prévu d'organiser une manifestation dans le cadre d'octobre rose le week-end du 16 au 18 octobre et le 30 octobre 2026 (programme prévisionnel annexé au présent document). Il s'agira d'une première édition, portée par une forte mobilisation de professionnels de santé, de nos associations, avec le soutien de d'Estérel Côte d'Azur Agglomération et de notre CCAS.

Il est proposé aux membres présents de se prononcer sur ce projet et les possibilités de reversement pour soutenir cette cause.

Pour ce dernier point, une vente de produits accessoires est proposée avec diverses possibilités de reversement comme ci-après :

Projection – Revente d'articles octobre rose :

ARTICLE (QUANTITE)	PRIX D'ACHAT UNITAIRE	PRIX D'ACHAT TOTAL RECUPERE PAR LE CCAS	PRIX DE REVENTE UNITAIRE CONSEILLE (STAND CCAS)	TOTAL PRIX DE REVENTE	REVERSEMENT OCTOBRE ROSE (TOTAL)
Tee-shirts adultes (396)	5,09 €	2 016,29 €	10,00 €	3 960,00 €	1 943,71 €
Tee-shirts enfants (11)	4,44 €	48,84 €	8,00 €	88,00 €	39,16 €
Bracelets cordon avec logo octobre rose (100)	0,41 €	41,34 €	1,00 €	100,00 €	58,66 €
Bracelets ruban (30)	0,46 €	13,88 €	1,00 €	30,00 €	16,12 €
Porte clés rond avec logo octobre rose (90)	0,17 €	14,88 €	0,50 €	45,00 €	30,12 €
Porte clés avec logo octobre rose et cœur (96)	0,38 €	36,16 €	1,00 €	96,00 €	59,84 €
Rubans octobre rose (180)	0,07 €	10,92 €	0,20 €	36,00 €	25,08 €
Tatouages (50)	0,16 €	8,05 €	0,50 €	25,00 €	16,95 €
Stylos (48)	0,51 €	24,70 €	1,00 €	48,00 €	23,30 €
Crayons gris (60)	0,13 €	7,58 €	0,50 €	30,00 €	22,42 €
Sachets gourmands (confections en attente, 100 minimum)	1,62 €	161,70 €	2,00 €	200,00 €	38,30 €
Eco cup (250)	- €	- €	1,00 €	250,00 €	250,00 €
Totaux	13,44 €	2 384,34 €	26,70 €	4 908,00 €	2 523,66 €

Possibilités de reversement auprès de spécialistes œuvrant dans le domaine du cancer du sein :

- Centre de recherche,
- Association(s) pour achats de matériel avec reste à charge (perruques, crèmes…).

Monsieur le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur le projet octobre rose et propose de voir les conditions de reversement lors d'un prochain Conseil d'Administration le mardi 03 novembre 2026 à 17h00.

Il est précisé qu'une communication sera effectuée en amont concernant l'utilisation de cet argent puis dans le magazine de décembre. De plus, les dons collectés seront connus le 31 octobre après récupération des urnes et comptés en présence de Monsieur le Président, de certains membres du CCAS et Sandy LUZ.

AR Prefecture
083-218300010-20261103-DELIB_CCAS_28-DE
Reçu le 13/11/2026
Publié le 13/11/2026

Aussi, il est envisagé de demander un compte rendu aux structures concernant l'utilisation des fonds reversés avec utilisation exclusive aux bénéficiaires et pas en fonctionnement.

Enfin, Fatiha HOUPLON indique que des consultations gratuites seront proposées pendant le mois d'octobre et précise qu'il serait préférable d'en faire bénéficier des femmes âgées de 75 ans ou plus. En effet, cette tranche d'âge ayant plus de prédispositions à renoncer aux dépistages avec l'isolement et l'absence de prise en charge après 74 ans.

Le Conseil d'Administration :

- **OUÏ** l'exposé de Monsieur le Président,
- **APRES** en avoir délibéré et l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le projet octobre rose ;
- **DE VALIDER** les conditions de revente selon le détail présenté ci-dessus,
- **SOUMET** la présente délibération au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var;
- **AINSI** fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

7. Décision modificative n°1.

Monsieur Jean-Pierre KLINOLHFF, Président, informe le Conseil d'Administration de la nécessité de procéder à des ajustements de crédits entre différents comptes budgétaires afin de garantir la bonne exécution du budget de l'exercice en cours, notamment pour intégrer les dépenses et les recettes liées à l'organisation de l'évènement « Octobre Rose ».

Le budget primitif serait donc modifié comme suit :

Section de fonctionnement :

Désignation	Dépenses		recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Dépenses fonctionnement	**-2 500,00**	**7 300,00**	**0,00**	**0,00**
Chapitre 011 - charges à caratère général	**-2 500,00**	**2 800,00**	**0,00**	**0,00**
60623 alimentation				
618 Divers services extérieurs	-2 500,00			
623 pub publications relations publiques		2 800,00		
65 - autres charges de gestion courante	**0,00**	**4 500,00**	**0,00**	**0,00**
65133 secours d'urgence		2 000,00		
65748 subventions personnes de droit privé		2 500,00		
	0,00	**0,00**	**0,00**	**4 800,00**
70 - Produits des services du domaine et ventes directes	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 800,00**
7088 autres produits d'activité annexes				4 800,00
Total section fonctionnement	**-2 500,00**	**7 300,00**	**0,00**	**4 800,00**
	4 800,00		**4 800,00**	

Monsieur le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

Le Conseil d'Administration :

- **OUÏ** l'exposé de Monsieur le Président,
- **APRES** en avoir délibéré et l'unanimité des membres présents,

AR Prefecture
083-218300010-20261103-DELIB_CCAS_28-DE
Reçu le 13/11/2026
Publié le 13/11/2026

DECIDE :

- **D'APPROUVER** la Décision Modificative n°1 (DM1), jointe à la présente délibération, concernant le Budget Primitif du CCAS ;
- **SOUMET** la présente délibération au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var;
- **AINSI** fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

8. Questions diverses.

A étudier lors d'un prochain conseil d'administration :

- Désignation de structure(s) pour reversement(s) des fonds collectés via Octobre rose pour lutte contre le cancer du sein,
- Distribution des excédents alimentaires issus de la cantine scolaire,
- Distribution du surplus de colis échantillons à des bénéficiaires,
- Renouvellement du Conseil d'Administration (remplacement d'un siège devenu vacant).

Jean-Marc PEDRONA, Président de l'APAJ du Var, fait par de son souhait d'élargir les actions de soutiens avec la mise en place novembre bleu.

Fin de séance à 18h45.

Le secrétaire de séance,
Denise BLIOT

Le secrétaire de séance auxiliaire,
Sandy LUZ

Le Président,
Jean-Pierre KLINHOLFF

LES AURETS DE L'ESTEREL
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Var